

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 593 autorisant Mme Luigina Bruni, de nationalité italienne, à acquérir un terrain non bâti sis à Ambouli .

n° 593

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mai 1964

Numéro JO
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Mme Luisina Bruni, de nationalité italienne, demeurant à Djibouti, est autorisée à acquérir un terrain non bâti, d'une superficie de deux mille mètres carrés, sis à Ambouli, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre Foncier du Territoire sous le n° 345 au nom de M. Mohamed Hanif AbdoulKader.